

CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 23 mai 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, René DIGARD, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC (arrivé à 21h25)

Excusés : Patrick ECOLIVET (pouvoir à Thérèse PARIS), Sébastien VRAC (jusqu'à son arrivée pouvoir à Christophe LELIÈVRE)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CAUVIN

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Compte-rendu du 12 avril 2018

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Devis bâtiments communaux

Monsieur Christophe Lelièvre présente au conseil les devis reçus pour des travaux dans des bâtiments communaux.

Trois entreprises ont été sollicitées pour les travaux de l'église, de l'école et du logement 1 bis village de l'Eglise : SARL Lemièrre, entreprise Adrien Leblond, SARL Lelong

Eglise : remplacement de gouttière et reprise fuite

Après étude des devis, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Adrien Leblond, pour un montant TTC de 1 922,94 € pour la réparation de la fuite (reprise de la noue) et le remplacement d'une gouttière.

Ecole: remplacement d'une rive sur le toit de l'école

Après étude des devis, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Adrien Leblond, pour un montant TTC de 767,40 €.

Logement 1 bis village de l'église : Démoussage du toit

Après étude des devis, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Adrien Leblond, pour un montant TTC de 1 111,23 €.

Salle de convivialité : Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Durel qui avait effectué les travaux lors de l'extension de la salle pour une mise en conformité électrique suite au contrôle de l'APAVE.

Ce devis s'élève à 603,24 € TTC.

Le conseil accepte ces mises en conformité mais souhaite des explications de l'entreprise concernant les conclusions de l'APAVE pour des travaux récents.

3. Avenant convention ACM

La commune de Sideville a signé en 2009 une convention pour l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) avec l'association Familles Rurales et la commune de Martinvast. Suite au retour à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018, il est nécessaire de modifier la convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Il est proposé au conseil de de modifier les articles suivants :

Article 3 : ouverture du centre ACM. Le centre est ouvert :

- Tous les mercredis de 7h30 à 18h00
- Pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps de 7h30 à 18h00 ;
- Pendant le mois de juillet et les trois premières semaines d'août de 7h30 à 18h00

A partir du 3 septembre 2018 la commune de Sideville mettra à disposition les locaux situés dans l'école pour une annexe du centre de loisirs de Familles Rurales de 7h30 à 18h00 suivant les effectifs pendant les vacances et les mercredis. Si les effectifs ne sont pas suffisants l'accueil se fera à Martinvast.

Article 5 : Décisions du Comité de Pilotage :

Lors de la réunion du comité de pilotage du 26 mars 2018, il a été décidé, à partir du 9 juillet 2018 :

- Augmentation de la participation des communes sous convention 8€ au lieu de 6 € pour une journée entière, 5 € au lieu de 4 € pour une demi-journée avec repas ;
- Que la commune de Martinvast comble le déficit restant pour tous les enfants fréquentant le centre ;
- Que l'association Familles Rurales apporte une aide sur ses fonds propres

Ces subventions seront réparties, pour chaque commune, au prorata du nombre de journées/enfant.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer l'avenant.

Arrivée de M. Sébastien Vrac à 21h25

4. Voie contournement sud des Pieux

En séance du 1^{er} février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Cette majorité est atteinte si la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population ou au moins les 2/3 des communes représentant la moitié de la population se sont prononcés dans le délai de trois mois. A défaut, l'avis de la commune est réputé favorable à l'expiration de ce délai.

Monsieur le Maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la

création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex Communauté de Communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Cette opération a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL qui a demandé une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Une phase de concertation et d'échange sera donc menée par la Communauté d'agglomération, si elle a la compétence, sur le projet avant sa finalisation.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à 13 voix contre et une voix pour émet un avis défavorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le conseil estime qu'il faut laisser le temps à la Communauté d'Agglomération le Cotentin de mettre en place ses compétences actuelles avant d'en prendre de nouvelles.

5. Demande de subventions

Il est présenté au conseil diverses demandes de subventions.

- Conseil Départemental : Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce dispositif vise à accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. Une participation de 0.23 € par habitant est sollicitée. Une mission locale d'insertion pour les jeunes de moins de 25 ans a été mise en place au niveau de l'agglomération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Conseil Départemental : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif permet de lutter contre la précarité des ménages. Une participation de 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants est proposée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser cette subvention.

- Comice Agricole : demande de subvention pour l'organisation de la 16^{ème} édition de « la Ferme de Cherbourg-Octeville » le 22/08/2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

6. Questions diverses

- Salle des Roches : M. le Maire informe les conseillers d'un rendez-vous avec une personne de l'agence en charge de la vente de la salle. Le prix a été réduit mais à ce jour aucun acquéreur.
- Café des Roches : Il est proposé à la commune d'acheter le fonds et la licence du café. Cette licence pourrait être transférée à la salle si un acheteur se présentait. La commune ne souhaite pas faire de proposition pour le moment.
- La Sidevillaise : la course est prévue le dimanche 27 mai 2018. Une demande d'ouverture de buvette a été présentée par l'APE.
- Fête des parents : 2 juin 2018 à 17h30. La commission fête et cérémonie est chargée de l'organisation.
- Commune nouvelle : Monsieur le Maire informe les conseillers
 - Réception de l'étude fiscale par la DGFIP. Le document sera transmis par mail aux conseillers
 - RDV le 4 juin avec M. Lhuissier, inspecteur d'académie de Saint-Lô en compagnie de l'adjointe aux affaires scolaires de Martinvast
 - Réunion publique à la salle de convivialité pour les Sidevillais : la date du 14 juin à 18h30 est retenue
- Cantine : lave-vaisselle. L'appareil se met régulièrement en sécurité. Une demande d'intervention sera demandée auprès d'une entreprise et suivant le diagnostic une décision sera prise.
- Lotissement la grosse pièce : il est indiqué que la voirie du lotissement n'était pas en bon état. Il faudra étudier les possibilités pour l'améliorer.
- Photocopieurs : Suite à l'accord du devis de l'entreprise Ricoh, les deux photocopieurs ont été mis en place. La directrice remercie M. Lerévérend pour son intervention pour que le copieur de l'école fonctionne en réseau.
- Contrôle Sanitaire de la cantine : M. le Maire rapporte que le compte rendu du service est favorable. Quelques remarques ont été faites sur la mise en place des entrées et sur le container pour les entrées froides.
- TAP : les enfants ont visité la ferme des Petits Monts les mardis 15 et 22 mai. Le conseil remercie M. René Digard pour son accueil et sa disponibilité.

La séance est levée à 23h50